

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SEPT AVRIL DEUX MILLE VINGT CINQ

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	14	13

Date de la convocation

01 avril 2025

Date d'affichage

01 avril 2025

Objet de la délibération

**VOTE SUBVENTION
ASSOCIATION « Les
VIEUX PISTONS »**

**Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture**

le

**Et publication ou
notification**

Du

**MAIRE
Daniel GRYCZA**
Signature et cachet



L'an deux mille vingt-cinq,

Et le sept avril à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Daniel GRYCZA, Maire

Présents : Mesdames Corinne DEJEAN, Audrey LE GALES et Marianne LAUZERAL.

Messieurs : Daniel GRYCZA, Marcel FABRIS, Gérard SOUVERVILLE, Gérard ROUJAS, Yoann CLAUDIN, Sébastien DARAUD, Gilbert GUILHEM et Eric SOULA.

Absents excusés : Mesdames Christiane DANGLA, Alexia RON et Roger GHIRARDO.

Procuration : Madame Alexia RON donne procuration à Monsieur Daniel GRYCZA ; Monsieur Roger GHIRARDO donne procuration à Monsieur Marcel FABRIS.

Secrétaire de séance : Monsieur Yoann CLAUDIN

Secrétaire de séance : Madame Corinne DEJEAN

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter le montant de la subvention accordée à l'association « LES VIEUX PISTONS » sur le Budget Primitif 2025 soit :

TROIS CENTS EUROS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote :

POUR 13 CONTRE 0 ABSTENTION 0

La subvention de 300 euros est accordée à l'association « LES VIEUX PISTONS ».

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, an que ci-dessus. Au registre sont les signatures.